

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### La SOWAER signe son nouveau contrat de gestion avec le Gouvernement

Ce jeudi 14 juillet 2022, le nouveau contrat de gestion de la SOWAER a été signé par Adrien DOLIMONT, Ministre des Aéroports, Laurent Blanchart, Président du Conseil d'administration de la SOWAER et Nicolas Thisquen, Président du Comité de direction, en présence du Conseil d'Administration de la SOWAER.

Par cette convention avec la Wallonie, la SOWAER, Société spécialisée d'intérêt public, y définit les règles et conditions spéciales en vertu desquelles elle exercera ses missions au cours de la période 2022-2027.

*« L'ensemble des nouvelles missions qui actent la volonté du Gouvernement d'allier le développement des aéroports au respect du cadre de vie des riverains, complètent utilement les missions déjà dévolues à la SOWAER comme la mise en œuvre des mesures d'accompagnement en faveur des riverains, la diffusion de l'information environnementale, la gestion du système Diapason, la mise en œuvre des ZAE ou encore la gestion immobilière des immeubles acquis dans le cadre des mesures d'accompagnement. La SOWAER peut véritablement aujourd'hui être qualifiée d'opérateur économique mais aussi d'acteur environnemental pour le secteur aéroportuaire wallon ! »* précise Adrien Dolimont, Ministre des Aéroports.

Trois axes transversaux majeurs ont guidé sa rédaction : les retombées économiques, le développement durable dans ses 3 composantes et l'autonomie financière. Ils sont précisés pour chacune des missions de la SOWAER. A savoir :

- le développement des infrastructures aéroportuaires,
- le renforcement de l'attractivité des aéroports,
- le développement des services,
- les mesures environnementales,
- les activités immobilières.

*« Chaque mission permettra de contribuer, grâce à la définition d'objectifs, aux retombées économiques, au développement durable et à l'autonomie financière de la SOWAER »* souligne Laurent Blanchart, le nouveau Président du Conseil d'administration.

De nombreux défis attendent la SOWAER au travers de ce contrat de gestion et notamment :

-être le facilitateur de la mobilité autour des aéroports en facilitant l'interconnectivité entre les différents moyens de transport en ce compris les modes doux,

- renforcer sa mission de coordination des aéroports wallons à travers le comité stratégique en analysant les possibilités de synergies et en dressant une feuille de route ambitieuse visant la réduction des émissions Gaz à effets de serre (GES),
- établir des mesures sonores en faveur des communes wallonnes situées en dehors des zones des plans de développement à long terme tel que souhaité par le Gouvernement wallon,
- instaurer un système de monitoring permanent de la qualité de l'air aux abords des 2 aéroports et formuler des recommandations à l'attention des sociétés de gestion des deux aéroports.
- Assurer un développement territorial équilibré aux abords des aéroports en participant à des opérations de requalification urbanistique pour recréer une dynamique territoriale locale,

*« Tout en s'inscrivant dans la continuité de nos missions, nous avons voulu un contrat de gestion ambitieux en vue de répondre aux enjeux sociétaux actuels. Il assure à l'équipe de la SOWAER une visibilité à l'horizon 2027. De nouvelles ambitions en termes de développement durable nous attendent, nous nous engageons à les relever avec toute notre motivation. »* précise Nicolas Thisquen, Président du Comité de direction de la SOWAER.

#### **A propos de la SOWAER :**

La SOWAER a été créée en 2001 afin d'encadrer le développement des aéroports wallons dans une logique de développement durable et de préservation de la qualité de vie des riverains.

Ses missions sont :

- La gestion pour le compte du Gouvernement wallon, des participations détenues dans les sociétés de gestion des aéroports wallons
- Les investissements en développement des infrastructures aéroportuaires
- La gestion du programme environnemental accompagnant le développement
- La prise en charge des missions de sûreté et sécurité confiées aux sociétés de gestion des aéroports
- La viabilisation et l'aménagement de tous les terrains, bâtis ou non, rachetés dans le cadre des mesures d'accompagnement environnemental et situés en zones d'activité économique au plan de secteur

**Contact SOWAER :** Bénédicte Grandgagnage +32.478.71.05.04 – [bgr@sowaer.be](mailto:bgr@sowaer.be) – [www.sowaer.be](http://www.sowaer.be)